Prestations Accompagnement Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Objectif

Avec l'appui de son accompagnateur la personne est conseillée, accompagnée, et suivie tout au long de son parcours de validation des acquis de l'expérience allant de la demande de recevabilité, à la préparation de son dossier de validation et de l'entretien devant le jury

Les objectifs opérationnels :

- S'approprier les référentiels de compétences et d'évaluation de la certification professionnelle visée,
- Se familiariser avec la structure et les différentes rubriques à renseigner du dossier de validation,
- Apporter un appui technique à l'expression écrite et orale du candidat,
- Apporter une aide méthodologique à la formalisation et à la présentation de l'expérience professionnelle du candidat pour rédiger son dossier de validation (Livret 2 ou dossier professionnel),
- Préparer le candidat à l'entretien avec le jury,
- Eventuellement, selon le certificateur, préparer le candidat à la mise en situation professionnelle.
- En option : Formation réglementaire si obligation de présentation d'une certification règlementaire (type SST, etc..) ou formation de développement des compétences

Prérequis

Toute personne dont le projet VAE a été jugé recevable par le certificateur peut bénéficier d'un accompagnement sous réserve d'éligibilité à une prise en charge financière.

Une aide peut être apportée en amont au candidat pour constituer son dossier de recevabilité à présenter au certificateur (se rapprocher d'un centre AFPA)

Durée de l'accompagnement

Elle varie en fonction des besoins des personnes et de la certification visée. Elle sera définie avec la personne lors de l'analyse de la faisabilité du projet de validation :

4 formules modulables et ajustables au besoin du candidat sont proposées :

Parcours d'accompagnement VAE	**Entretien/Etude de faisabilité**	**Durée d'accompagnement en individuel**	**Durée d'accompagnement en collectif**	**Formation complémentaire**	**TARIFS (Maximum*)**
Accompagnement VAE 17h	200€	15h x 100€ = 1500€	0		1 700,00 €
Accompagnement VAE 32h	200€	30h x 100€ = 3000€	0		3 200,00 €
Accompagnement VAE 62h : (38h acc+24h de formation règlementaire si besoin)	200€	24h x 100€ = 2400€	12h x 45€ = 540 €	24h x 25€ = 600€	3 740,00 €
Accompagnement VAE 108h (38h acc+70h de formation)	200€	24h x 100€ = 2400€	12h x 45€ = 540 €	70h x 25€ = 1750€	4 890,00 €

*Ces tarifs sont indiqués au maximum et seront adaptés aux besoins

- *Accompagnement de base d'une durée de **17 heures**, décrit ci-dessous,*
- *Accompagnement d'une durée de **32 heures** comprenant le contenu de la prestation de base de 17h, pour les candidats VAE visant un titre professionnel embarquant une production spécifique attendue lors de la session d'examen (Ex : travail sur un projet à présenter au jury en plus du dossier professionnel) ou la production du livret 2 pour les diplômes de l'éducation nationale ou du ministère de la cohésion social/ santé*
- *Accompagnement d'une durée de **62 heures** comprenant de l'accompagnement collectif en plus de l'individuel et intégrant le tarif de la formation réglementaire si besoin.*
- *Accompagnement d'une durée de **108 heures** comprenant de l'accompagnement collectif en plus de l'individuel et intégrant le tarif de la formation réglementaire et/ou d'une formation courte pour le développement des compétences si besoin.*

Contenu de la prestation de base

Procédure par objectifs :

- Elaborer le programme d'accompagnement :
  - Informer des conditions de passation, de déroulement et des modalités d'organisation de la session d'examen,
  - Intégrer le(s) référentiel(s), et comprendre la structure, le vocabulaire, le contenu : L'emploi, les activités/blocs de compétences, les compétences et critères de performance,
  - Intégrer le dossier de validation et comprendre sa structure et les attendus pour chaque rubrique du document à remplir.

- Constituer son dossier de validation : Livret 2 ou dossier professionnel
  - Identifier les activités en lien avec les référentiels de la certification professionnelle visée,
  - Vérifier les activités professionnelles réalisées et non réalisées,
  - Décrire et analyser sa pratique professionnelle par bloc de compétences,
  - Sélectionner les activités à mettre en valeur et à les formaliser dans le dossier de validation,
  - Constituer et structurer son Dossier de validation,
  - Choisir les annexes de façon efficace : les justificatifs favorisant la démonstration de la compétence.

- Se préparer au passage jury :
  - S'approprier le déroulement, les modalités et les critères d'évaluation de l'examen avec les attendus du jury,
  - Se préparer à l'entretien avec le jury : se présenter, présenter son dossier de validation, parler de son expérience au jury et répondre aux questions.

Modalités de mise en œuvre

L'accompagnement VAE est réalisé selon des modalités diverses :

- Présentiel et/ou à distance,
- Entretiens individuels,
- Ateliers collectifs.

Un programme individuel d'accompagnement et le calendrier correspondant sont établis avec le candidat.

Délai d'accès

Dès l'accord de prise en charge financière de la prestation, 8 jours ouvrés pour le premier contact et programmation du premier entretien d'accompagnement.

Tarif et contact

Nous consulter au 3936 Service gratuit + prix appel

Méthode mobilisée

La prestation est proposée sous des modalités, des contenus et des temps permettant l'individualisation du parcours.

Les méthodes d'accompagnement proposées sont : L'entretien individuel, des ateliers collectifs d'échanges entre pairs et accès aux ressources de la plateforme pédagogique de l'Afpa.

Modalités d'évaluation

Etat d'avancement du dossier de validation, et suivi des objectifs selon le calendrier fixé avec le candidat dans le programme individuel d'accompagnement

Qualification de nos intervenants

Les intervenants de l'accompagnement des parcours de VAE sont titulaires de certifications et/ou qualifications professionnelles de niveau 5 à 7, en fonction d'une expérience professionnelle significative et adéquate. Ils ont une bonne connaissance des métiers et des compétences, des certifications professionnelles et des dispositifs de développement des compétences des actifs. Ils maîtrisent une méthodologie et des outils adaptés (rédaction d'une demande de recevabilité, rédaction d'un dossier de validation, mise en situation professionnelle, entretien avec le jury, suite de parcours).

Accessibilité

L'Afpa garantit aux personnes en situation de handicap l'accessibilité à la prestation.
> En savoir plus sur l'accessibilité